

# UNSS 2018

## 14 – Cross Country

Mise à jour : DN : 11 octobre 2017  
SR : 23 novembre 2017



# Sommaire

---

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
<b>Compétition</b>	Page 4
Sections Sportives	Page 4
Conditions de participation pour les championnats de France UNSS	Page 5
Informations complémentaires	Page 6
Quotas	Page 7
Remontée des résultats des championnats qualificatifs	Page 8
Précisions Académiques Championnats Equipes Etablissement Excellence	Page 9
Jeune Coach au niveau Académique	Page 9
Conditions de participation des championnats de France UNSS Cross-Country Sport Partagé	Page 10
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 12
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 15
Conditions mise en œuvre option facultative EPS au Baccalauréat	Page 16
Le Jeune coach	Page 17
<b>Les Membres de la Commission Mixte Nationale</b>	Page 18
Les Personnes Ressources de l'Académie de Nantes	Page 18
Annexes 1 et 2 - Equipes non autorisées à participer aux Championnats	Page 19

# Introduction

---

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Cross Country a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées<sup>1</sup>.

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

---

<sup>1</sup> Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



## Accessibilité

**Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde**

## Compétition

### Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France **CA – IA – CF** », régulièrement mis à jour sur le site ([rubrique Région](#)).

### Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

### Sections Sportives

44	Col	Stendhal	Nantes	athlétisme	mixte
49	Col	Jean Rostand	Trélazé	athlétisme	mixte
53	Col	Jules Renard	Laval	athlétisme	mixte
72	Col	Henri Lefevre	Arnage	athlétisme	mixte
44	Lyc	La Colinière	Nantes	athlétisme	mixte
72	LPO	Le Mans Sud	Le Mans	Athlétisme	mixte

### Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

### Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

# Championnats de France UNSS CrossCountry

## Conditions de Participation :

Les Championnats UNSS de cross country par Équipe sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

1. les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
2. les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).

	<b>COLLÈGES</b>	<b>LYCÉES</b>								
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins (B1G B2G B3G B1F B2F B3F) Minimes (M1G M2G M1F M2F) Cadets (C1G C2G C1F C2F) Juniors (J1G J2G J1F J2F) Seniors (S1G S1F)									
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 concurrents en Collège Benjamin mixte (3 garçons et 3 filles)</li> <li>- 6 concurrents en Collège Minime mixte (3 garçons et 3 filles – 1 CG1 ou 1CF1 autorisé)</li> <li>- 6 concurrents en Lycée Mixte (M2G/CG/JG/S1G/M2F/CF/JF/S1F au moins 2 élèves de chaque sexe)</li> <li>- 6 concurrents en Lycée Professionnel Mixte (open avec catégorie autorisée : M2G/CG/JG/SG/M2F/CF/JF/SF)</li> </ul> <p>Surclassement interdit</p>									
JEUNE ARBITRE	Présence de Jeunes Officiels et Jeunes Organismateurs locaux uniquement									
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée intégré à l'équipe									
RÈGLEMENT	Compétition par équipes : les 5 meilleurs classements comptent pour le classement de l'équipe, en tenant compte des compositions d'équipes énoncées ci dessus.									
FORMULE DE COMPÉTITION	FFA, distances adaptées au profil du parcours et aux conditions météo <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">BF 2000m</td> <td style="width: 50%;">BG 2000m</td> </tr> <tr> <td>MF 2500m</td> <td>MG 3000m</td> </tr> <tr> <td>CF 3000m</td> <td>CG 4000m</td> </tr> <tr> <td>JSF 3500m</td> <td>JSG 5000m</td> </tr> </table>		BF 2000m	BG 2000m	MF 2500m	MG 3000m	CF 3000m	CG 4000m	JSF 3500m	JSG 5000m
BF 2000m	BG 2000m									
MF 2500m	MG 3000m									
CF 3000m	CG 4000m									
JSF 3500m	JSG 5000m									
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Voir le paragraphe « Quotas »									
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Collège Benjamin Mixte Champion de France UNSS Collège Minime Mixte Champion de France UNSS Lycée Mixte Champion de France UNSS Lycée Professionnel									

## Informations complémentaires

### Qualification des équipes – Quotas

- Des quotas déterminent le nombre total d'équipes qualifiées par académie (voir ci-dessus).
- Les quotas sont répartis à minima selon cette configuration : 1 équipe Benjamins, 1 équipe Minimes, 1 équipe Lycée Mixte, 1 équipe Lycée Pro
- Dans les académies à fort quotas, bien veiller à ne pas sous représenter la participation des équipes Lycée Mixte et Lycée Pro
- Les quotas sont calculés par rapport au nombre de pratiquants crosscountry dans l'académie lors de l'année scolaire n-1. L'académie organisatrice bénéficie toujours d'un nombre d'équipe supérieure.

L'équipe championne d'académie dans chaque catégorie est systématiquement qualifiée.

**ATTENTION** : Les vérifications des compositions d'équipes devront se faire dès le premier niveau de compétition.

### Particularité CF Crosscountry :

- Les championnats de France UNSS de crosscountry n'ont plus de distinction « Excellence » et « Établissement ». Ils sont appelés championnat de France Excellence et sont donc ouverts à TOUTES les AS.
- Les concurrents courent dans la course correspondant à leur catégorie d'âge avec les distances de la catégorie.
- Le programme des courses est composé de : une course cadet garçon, une course cadette fille, une course minime garçon, une course minimes fille, une course benjamin garçon, une course benjamine fille, une course junior/senior garçon, une course junior/séniore fille.

### Lycée Professionnel

- Un titre de champion de France UNSS Lycée Professionnel mixte sera décerné.

- L'équipe est composée de « MG/CG/JG/SG/MF/CF/JF/SF », en open. La mixité n'est pas obligatoire.

- Les élèves de l'équipe courent dans la course correspondant à leur catégorie d'âge avec les distances de la catégorie

### Logiciel de gestion informatique UNSS crosscountry

Le logiciel de gestion informatique UNSS CrossCountry est configuré automatiquement pour éditer les classements par équipe. Le calcul se fait à la quote part du nombre de participant par catégorie.

Points = (Place divisée par le nombre de concurrents dans la catégorie) x 100

Remarque : Afin de faciliter le traitement rapide des résultats, il est préférable de programmer les courses cadets et cadettes en début de compétition.

## Quotas Championnat de France UNSS Crosscountry 2018

Académie	TOTAL
Aix/Marseille	<b>7</b>
Amiens	<b>10</b>
Besançon	<b>6</b>
Bordeaux	<b>9</b>
Caen	<b>10</b>
Clermont-Ferrand	<b>8</b>
Corse	<b>5</b>
Créteil	<b>10</b>
Dijon	<b>8</b>
Grenoble	<b>16</b>
Lille	<b>18</b>
Limoges	<b>7</b>
Lyon	<b>10</b>
Montpellier	<b>8</b>
Nancy/Metz	<b>11</b>
<b>Nantes</b>	<b>11</b>
Nice	<b>7</b>
Orléans/Tours	<b>11</b>
Paris	<b>5</b>
Poitiers	<b>8</b>
Reims	<b>9</b>
Rennes	<b>11</b>
Rouen	<b>7</b>
Strasbourg	<b>9</b>
<b>Toulouse</b>	<b>19</b>
Versailles	<b>14</b>
Aefe	<b>3</b>
Guyane	<b>3</b>
La Guadeloupe	<b>3</b>
La Martinique	<b>3</b>
La Réunion	<b>8</b>
Mayotte	<b>4</b>

**278**

Les quotas sont répartis à minima selon cette configuration : 1 équipe Benjamin mixte, 1 équipe Minime mixte, 1 équipe Lycée Mixte, 1 équipe Lycée Pro Mixte.

## **Remontée des résultats des Championnats qualificatifs**

Chaque Directeur de Service Régional saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats et classements des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

Date limite de transmission des résultats académiques par les directeurs régionaux :

- **22** décembre 2017

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement / Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR



## Précisions Académiques Cross-Country Pour la composition des équipes et catégories voir Fiche Sport Nationale

Nb d'éq qualifiées au CA par dép *	Catégorie	Course et Distance	Horaire
<b>12</b>	Collège Benjamins Mixtes	<b>1</b> - Benjamins - 2000m	13h15
		<b>2</b> - Benjamins - 2500m	13h35
<b>8</b>	Collèges Minimes Mixtes	<b>3</b> - Minimes Filles - 2500m	13h55
		<b>4</b> - Minimes Garçons - 3070m	14h25
<b>10</b> (dont mini 3 Lp + 3 Lyc)	Lycées Mixtes	<b>5</b> - Cadettes/Juniors/Seniors Filles – 3070m	14h55
	Lycées Professionnels	<b>6</b> – Cadets / Juniors / Seniors Garçons – 4000m	15h25

\*2 équipes de plus par catégorie pour le département qui accueille.

### \*\*\*Qualifications au Championnat de France

- 11 équipes pour l'Académie de Nantes :

Collège Benjamins Mixtes	Collège Minimes Mixtes	Lycées Mixtes	Lycées Professionnels
3	3	3	1

La 11<sup>o</sup> place sera attribuée par le Service Régional dans une des 4 catégories.

<b>Jeune Coach</b>	<p><b>Au Championnat d'Académie</b> Le Jeune Coach est fortement conseillé, mais n'est pas obligatoire. - Il est intégré à l'équipe (Il est joueur). Sauf en Sports Partagés où il peut ne pas être joueur.</p> <p>Vous pourrez identifier le Jeune Coach au moment de l'inscription en ligne sur OPUSS (Champ personnalisé : « Jeune Coach ? Oui\Non »). Les Jeunes Coaches présents seront valorisés au moment de la remise des récompenses. L'absence de Jeune Coach ne pénalise pas la qualification de l'équipe pour la suite des compétitions.</p> <p>*Ces souplesses ne sont valables que pour cette année de « transition ».</p> <p><b>TRES IMPORTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de qualification au Championnat de France, l'équipe doit se mettre en conformité avec les règles de présence imposées par la Fiche Sport Nationale (Voir plus haut).</li> <li>Le Jeune Coach ne peut pas être d'une autre AS.</li> </ul>
--------------------	--

# Championnats de France UNSS CrossCountry Sport Partagé

## Conditions de Participation :

Les Championnats UNSS de cross country par Équipe sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

3. les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
4. les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).

	<b>COLLÈGES</b>	<b>LYCÉES</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamin, Minime - Cadet limité à 1 pour les élèves valides  - Pour les élèves en situation de handicap possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe	Minime, Cadet, Junior, Senior - Pour les élèves valides, un junior maximum  - pour les élèves en situation de handicap catégorie unique
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 élèves (2 élèves «valides» et 2 élèves «en situation de handicap») Une fille ou un garçon au moins dans l'équipe.	
JEUNE JUGE	Présence de Jeunes Officiels et Jeunes Organisateur locaux uniquement	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée et non compétiteur. Il ne peut pas être d'une autre association sportive.	
RÈGLEMENT	UNSS Cf ci-dessous 1 COURSE EN RELAIS COLLEGE ET LYCEE Equipe de 4 coureurs : 3500m à 4 coureurs	
FORMULE DE COMPÉTITION	L'équipe de 4 se partage la distance de 3500m Détails de la formule de compétition ci-dessous – Classifications	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Course OPEN La priorité sera donnée aux équipes qui auront justifié d'une participation départementale et/ou académique. Nombre de places disponibles (20 équipes de 4) et accessibilité de l'hébergement, sur décision de la CMN athlétisme.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	20 équipes. Sélection CMN	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS sport partagé COLLEGE Classification 1 Champion de France UNSS sport partagé COLLEGE Classification 2 Champion de France UNSS sport partagé LYCEE classification 1 Champion de France UNSS sport partagé LYCEE classification 1	

## Précisions réglementaires :

Le coureur n°1 prend le départ et rejoint le coureur n°2. Ces 2 coureurs poursuivent ensemble jusqu'au 3ème coureur et enfin, ces 3 coureurs rejoignent le 4ème coureur pour terminer la course et franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Le dernier 500m de la course est un chemin en terre + caillou (peut être humide par temps de pluie) permettant aux concurrents mal-marchants d'avoir des appuis relativement stables. Néanmoins cette partie peut être difficile d'accès aux concurrents en fauteuil qui ne seraient pas équipés d'un fauteuil tout terrain.

Les « **distances relais** » (distances qui séparent deux relayeurs) doivent être comprises entre 400m (si classification F1, F2, F3 et D1 FFH) ou 800m (pour les autres classifications et les catégories des coureurs non handicapés) et 1250m.

En d'autres termes :

- Le coureur n°1 parcourt 3500m et la « distance relais » parcourue seul doit au minimum être de 800m et au maximum de 1250m.
- Le coureur n°2 parcourt entre 2250 et 2700m et la « distance relais » parcourue à deux doit être au minimum de 800m et au maximum de 1250m.
- Le coureur n°3 parcourt entre 800m (si classification F1, F2, F3 et D1 FFH) ou 1200m (pour les autres classifications) et 2500m et la « distance relais » parcourue à trois doit être au minimum de 800m et au maximum de 1250m.
- Le coureur n°4 parcourt entre 400m (si classification F1, F2, F3 et D1 FFH) ou 800m (pour les autres classifications) et 1250m, la « distance relais » parcourue à quatre doit donc être au minimum 400m (si classification F1, F2, F3 et D1 FFH et D3 FFSA) ou 800m (pour les autres classifications) et au maximum de 1250m.

**Attention :**

- Les benjamins et benjamines ne peuvent courir plus de 2250m
- Interdiction d'aider un concurrent handicapé (en poussant son fauteuil ou en le portant : « être solidaire sans faire à la place de... » )

**Exemples :**

Equipe du collège TL : N°1 Minime G 3500m, N°2 Minime F 2250m, N°3 Minime F D2FFH 1200m, N°4 Benjamin G D1 FFH 400m

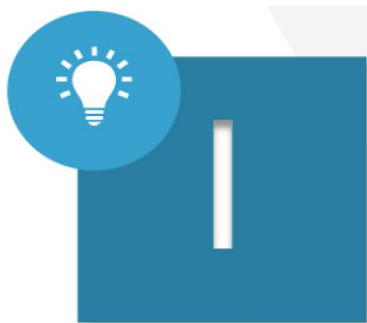
Equipe du Collège B : N°1 Cadet D1 FFSA 3500m, N°2 Cadette D1 FFSA 2600m, N°3 Benjamine F D2FFH 1600m, N°4 benjamine F 800m

**Catégories et classifications UNSS /Handisport/FFSA proposées pour le cross :**

A1	Collège Classification 1	Coureurs BJ/MIN/CAD pratiquants en fauteuil (F1/F2/F3 Handisport), et pratiquants debout (D1/D2/D5A Handisport et D3 FFSA)
A2	Collège Classification 2	Coureurs BJ/MIN/CAD pratiquants debout (D3/D4/D5B/D6 Handisport et D1/D2 FFSA)
B1	Lycée Classification 1	CAD/JUN/SEN classif 1(idem collège classif1)
B2	Lycée Classification 2	CAD/JUN /SEN classif 2 (idem collège classif 2)

NB :

- Si dans une même équipe, les deux coureurs en situation de handicap ont des classifications différentes (classif 1 + classif 2), l'équipe courra dans la Classification 2.
- Si le nombre d'équipes « collège » inscrites est inférieur à 4, les deux catégories collèges fusionnent. Idem pour le Lycée



## Innovation

**Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité**

### Santé

- **Course Solidarité « Le DéFit' »** – Dimension Sport Santé / Sport Pour Tous à instaurer dans chaque cross.
- Informations auprès des SD et SR UNSS.
- Documents, éléments de communication et informations sur OPUSS « Le DéFit' » (affiche, banderole, dossards, diplômes, bannière web, logos etc...)
- Ambassadeurs officiels : Nicolas BATUM et le Dr Christian RECCHIA

Objectif : lutter contre la sédentarité.

« Promouvoir la santé par le sport » - *Lutter contre l'inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques (pôle ressources national sport et santé – ministère des sports)*

- Equipe de 2 au minimum, 1 parcours en boucle, format adaptable sur site : course à obstacle facile, course tout terrain, marche, marche nordique possible, course avec passage par ateliers éducatifs athlétiques etc...
- Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.
- Faire de l'ensemble des crosscountry UNSS, rassemblements massifs pour nos licenciés et enseignants d'EPS, des événements également axés sur une véritable sensibilisation en action des problématiques de sport-santé (stands, ateliers, prévention etc.).
- Clip / teaser : disponible ici <http://www.dailymotion.com/video/x4t574z>
- Livret « Le C.O.D.E. du sportif sain » : lutter contre le dopage et prévention des conduites dopantes – agir auprès des jeunes. Sur OPUSS - Disponible en téléchargement en 2 langues + éléments de communication (RollUP, affichage, logos etc...). A mettre en place sur chaque stand des cross et courses #LeDéFit'

### International – Championnat du monde scolaire ISF

Le prochain championnat du Monde ISF de crosscountry aura lieu du 02 au 07 avril 2018, à Paris.

L'UNSS engage 4 équipes durant ce championnat du monde scolaire ISF :

School team boys  
Scholl team girls  
Selected team boys  
Selected team Girls

- Une circulaire de qualification UNSS FFA précisera les modalités d'inscriptions, de participations et de qualifications à l'épreuve de sélection qui se déroulera durant le championnat de France UNSS de crosscountry (cross national UNSS MGEN à Blagnac, 19 et 20 janvier 2018).

- Un comité de sélection FFA UNSS procédera à la sélection des élèves qui composeront les équipes « selected team boys » et « selected team girls »

## Relations AEFÉ (agence pour l'enseignement français à l'étranger)

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Les établissements du réseau AEFÉ participent aux compétitions de l'UNSS.

Les associations sportives de France peuvent participer aux manifestations sportives initiées par l'AEFÉ.

Le calendrier des événements sportifs UNSS AEFÉ est disponible sur OPUSS, et sur le site web de l'AEFÉ ([www.aefe.org](http://www.aefe.org))

## Développement Durable

La pratique de l'athlétisme entraîne une connaissance des structures mises à disposition où les athlètes évoluent et le respect de celles-ci.

- Cohérence et choix d'emplacement des parcours pour les compétitions.
- Intégration harmonieuse des parcours dans l'environnement naturel et urbain.
- Privilégier les parcours à contours naturels, respectant l'espace déjà tracé, limitant l'utilisation de rubalise
- Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l'ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce, afin de limiter l'impact sur l'environnement.
- Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
- 1 gourde par compétiteur, verre ou vaisselle réutilisable
- Rubalise bio dégradable, ou ré utilisable.
- Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs (informations, convocations etc..).
- Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l'association sportive. Respect, fairplay et protocole de début et d'après manifestation.
- Collecte et réutilisation d'équipements et vêtements sportifs.

## Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

## Filles

Le trophée « Camille Muffat - Fille en Or UNSS » peut être mis en place au niveau départemental et académique en 2017 2018. La commission « filles et mixité » de l'UNSS pilote ce projet.

## Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats départementaux, académiques et de France.

## Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant le crosscountry et l'athlétisme :

- Sur chaque championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue d'athlétisme, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité et/ou de la ligue FFA.

**Des formations « sport santé » pourront être proposées par l'UNSS et ses partenaires lors de chaque cross.**

## Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque compétition et rencontres se termineront de la façon suivante :

- Encouragement et saue de chaque adversaire en fin de compétition.  
Présence de tous au protocole de fin de manifesttaions sportives.

### **Textes de Référence :**

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

## Sécurité

### **Textes de Référence :**

- LC Sécurité



## **Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs**

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :





## 1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

## 2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

## 3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFA

La convention entre l'UNSS et la FFA précise que le jeune arbitre de certification de niveau départemental, académique ou national permet une équivalence :

### **Certification départementale**

La certification de niveau départemental UNSS permet le titre de JA départemental.

### **Certification académique**

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de JA départemental ou régional.

Ces équivalences peuvent être obtenues en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

### **Certification nationale**

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre national – de 18 ans. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).



## 4 Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « *L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement* ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

- NB :
- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
  - Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
  - Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	>Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	>Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Christophe LUCZAK

## UNSS

Jean-Luc MARTIN

Emilie COLSENET

Fred MOUTARDE

Magalie DEROUICHE

Responsable Jeunes Officiels UNSS

Responsable Jeunes Officiels UNSS

## FFA

Didier VAREECKE

Gilles BEULAIGNE

Philippe LEYNIER

## Délégués techniques UNSS

Didier DONNETTE

Hélène FALCON

Philippe GONZALEZ

Emmanuel BEDU

Responsable Formation

Responsable Communication

# Personnes ressources de l'Académie de Nantes

Directeur de l'UNSS Régionale en charge de l'activité : Bruno COLOMBIER

## Annexe 1

---

### **Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer aux Championnats de France 2018**

---

NÉANT

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours  
avant les Championnats de France en 2017  
et n'étant pas autorisées à participer en 2018**

---

NÉANT